

Contact : Admissions@imt-bs.eu

REGLEMENT DES ADMISSIONS 2025-2026

Admission sur titre en 2^{ème} année du Programme Bachelor

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats autorisés à se présenter à l'admission en 2^{ème} année du programme Bachelor doivent remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire d'un baccalauréat français obtenu en France ou à l'Étranger ou tout titre français ou étranger reconnu comme équivalent
- Être titulaire d'une première année minimum post-bac validée (60 crédits ECTS)

2. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription s'effectue obligatoirement du 6 octobre 2025 au 28 juin 2026

3. DOSSIER À CONSTITUER

Les documents exigés sont :

- CV
- Pièce d'identité en cours de validité
- Photo d'identité
- Lettre de motivation
- Copie du diplôme du baccalauréat ou équivalent, y compris les notes obtenues
- Copie des relevés scolaires en cours, justifiant le niveau de Bac+1
- Certificat de scolarité en cours
- Formulaire type IMT-BS
- Résultat du test d'anglais : TOEIC, TOEFL, IELTS, CAMBRIDGE ou Test interne IMT-BS

4. FRAUDES LORS DES EXAMENS

En cas de fraude avérée lors de la passation des tests en ligne envoyés par IMT-BS, le candidat se verra exclu définitivement du processus de recrutement.

5. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont de 30€ et ne sont pas remboursables. Le paiement des frais est à effectuer en même temps que le dépôt de documents, par carte bancaire, directement sur la plateforme de candidature via un lien sécurisé.

6. ENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat devra candidater sur notre plateforme en ligne et y déposer son dossier complet. Le lien se trouve sur notre site web : <https://www.imt-bs.eu/admissions/rejoindre-nos-formations/bachelor-management-digital-business/>

Attention : L'inscription sera rejetée si l'ensemble des pièces accompagnées du paiement des frais ne sont pas parvenues pour le 28 juin 2026 (date butoir).

7. MISE-À-JOUR DES COORDONNÉES

En cas de modification de coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone etc.), le candidat devra en informer le service des Admissions.

Le candidat s'engage à consulter régulièrement sa messagerie électronique y compris le dossier SPAM, moyen privilégié de l'école pour toute information.

8. ORGANISATION DES ADMISSIONS

En cas de recevabilité du dossier, le candidat sera convoqué pour un entretien de motivation en français, qui se déroulera par visioconférence.

Le candidat devra justifier de son identité à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité comportant une photographie récente.

Résultats d'Admission :

L'admission est prononcée par le Jury d'Admission Bachelor d'Institut Mines-Télécom Business School. Le Jury d'Admission reste souverain de la décision. Chaque candidat est informé du résultat de son admission par e-mail dans un délai d'un mois à compter du passage de l'entretien. En cas d'admission, le candidat devra régler un acompte sur frais de scolarité d'un montant de **800 euros** pour confirmer son inscription, **dans un délai de 15 jours après réception de son résultat d'admission.**

En cas de non-respect des délais prescrits, le candidat admis est considéré comme démissionnaire.

L'admission définitive est assujettie à la validation de l'année Bac+1, ou de l'acquisition de 60 crédits ECTS au plus tard le 30 Novembre de l'année de l'admission.

9. COÛT DE LA FORMATION

Le coût de la formation est de : 7 500€ par an.

10. REMBOURSEMENT DE L'ACOMPTE

L'école procède au remboursement total de la somme perçue de l'acompte sur frais de scolarité dans le cas suivant :

- En cas de non validation de l'année en cours Bac+1, ou de l'échec de l'obtention des 60 crédits ECTS
- En cas de non obtention de visa

Pour être prise en compte, toute demande de remboursement doit être adressée par e-mail à admissions@imt-bs.eu, accompagnée du justificatif approprié. La demande doit être faite avant le 30 septembre 2026.

11. CALENDRIER

- Ouverture des candidatures : du 6 octobre 2025 au 28 juin 2026
(*tout dossier incomplet au 28 juin 2026 sera considéré comme un abandon et fermé*)
- Entretien de motivation si « éligibilité » : au fil de l'eau
- Résultat d'Admission : 1 mois après l'entretien
- Date limite de paiement de l'acompte : **15 jours suivant la déclaration d'admission**

12. DEMANDE DE REPORT

Le candidat admis et ayant confirmé son inscription (acompte versé) peut demander un report d'intégration d'un an. Une demande officielle et argumentée doit être formulée au Directeur de l'Etablissement, via l'adresse admissions@imt-bs.eu **avant le 30 septembre 2026**. Le Directeur se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.

Si le candidat ne formule pas de demande officielle de report avant le 30 septembre 2026, ou ne fournit pas la preuve de l'obtention de son diplôme avant le 30 novembre 2026, il perdra automatiquement son droit d'intégration et sera exclu de l'École.

En cas d'accord, le report est valable uniquement pour l'année suivante et ne peut pas être renouvelé.

Le candidat ayant obtenu un report ne peut prétendre au remboursement de l'acompte versé lors de son admission.

S'il ne rejoint pas la formation l'année suivante (N+1), il perd le bénéfice de son admission et de l'acompte, sauf en cas de refus de visa.

Le tarif de la formation appliqué sera celui en vigueur l'année d'intégration effective.

En cas de refus de report, l'acompte versé reste non remboursable (voir chapitre 10 pour les conditions de remboursement).